



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**
DEPUIS 1953

Hearst • Kapuskasing • Timmins

Bureau de l'aide financière

Bourse de l'Ontario – étudiantes et étudiants autochtones Formulaire de demande

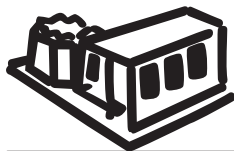
Bourses d'aide de 1 000 \$

L'Université de Hearst est heureuse d'annoncer que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a octroyé des fonds pour créer un programme de Bourse pour l'éducation postsecondaire et la formation des étudiantes et étudiants autochtones. Cette bourse offrira un soutien financier aux étudiantes et aux étudiants autochtones qui ont des besoins financiers.

Critères d'admissibilité :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente et la résidence de l'Ontario (résider en Ontario depuis au moins douze mois avant le premier jour d'études à l'Université de Hearst).
- Il faut être inscrit ou inscrite à temps plein pendant l'année scolaire 2020-2021 (un minimum de 9 crédits pour chacun des semestres de l'automne 2020 et l'hiver 2021).
- Avoir des besoins financiers liés directement aux dépenses essentielles d'éducation et de subsistance (S.V.P. remplir la section BUDGET).

Si vous répondez aux critères ci-dessus, veuillez envoyer, d'ici **le mercredi 10 février 2021**, la demande remplie en bonne et due forme à : Véronique Lemieux au tresorerie@uhearst.ca



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**
DEPUIS 1953

Hearst • Kapuskasing • Timmins

Bureau de l'aide financière

Bourse de l'Ontario - étudiantes et étudiants autochtones Formulaire de demande

Nom de famille :

Prénom :

DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE

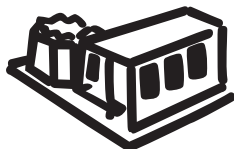
Les bourses accordées seront portées pour diminuer des droits en souffrance. Si les droits ont été entièrement réglés, un chèque sera émis.

J'ai inscrit des renseignements complets et exacts sur ce formulaire et je comprends que, dans le cas contraire, je risque de ne pas recevoir d'aide financière maintenant ou plus tard. Je comprends également que toute aide reçue peut réduire l'aide du RAFÉO auquel j'ai droit ou entraîner un excédent d'aide financière.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le ministère) a fourni à l'Université de Hearst le financement nécessaire à l'administration de la Bourse pour l'éducation postsecondaire et la formation des étudiantes et étudiants autochtones. En échange, l'Université de Hearst s'engage à transmettre au ministère vos coordonnées, le montant de la bourse que vous avez reçue et la date à laquelle elle vous a été décernée, votre période d'études et les renseignements en rapport à votre admissibilité à la bourse. Ces renseignements personnels seront utilisés par le ministère pour administrer et financer la bourse. Ils serviront également à déterminer le montant minimal d'aide financière que l'Université de Hearst est tenue de fournir en vertu de la Garantie d'accès aux études (la garantie) et à administrer et à financer la garantie. S'il y a lieu, ces renseignements personnels serviront à mettre à jour votre demande de RAFÉO et votre demande de bourse. Par administration, on entend : la publication des renseignements relatifs à l'administration et au financement de la bourse et de la garantie, la surveillance et la vérification de votre université ou de ses agentes et agents autorisés pour s'assurer qu'elles et ils administrent la bourse de façon appropriée, la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'évaluation de la qualité ainsi que l'analyse des politiques, l'évaluation et les recherches relatives à tous les éléments des programmes d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants. Le financement comprend la planification, l'organisation, l'octroi de la bourse et la prestation de la garantie d'accès. Le ministère administre la bourse et la garantie conformément à la Loi sur le ministère de la formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M. 19, dans sa forme modifiée.

Signature : _____

Date : _____



Budget

du 1^{er} septembre 2020 au 30 avril 2021

Revenus et ressources	
1. Revenu provenant d'un emploi durant les 16 semaines précédant le début de votre période d'études	
2. Contribution des parents (si la somme indiquée ici est 0, donnez des explications) :	
3. Revenu annuel brut du conjoint(e) _____ \$ X 8 mois	
4. Bourses (bourses d'études ou d'aide)	
5. Revenu provenant d'un emploi _____ \$ X 8 mois	
6. RAFÉO (ou autre aide provinciale)	
7. Revenu gouvernemental (précisez: _____) _____ \$ X 8 mois	
8. Autres revenus (précisez: _____)	
Autres revenus (précisez: _____)	
Autres revenus (précisez: _____)	
TOTAL DES REVENUS	

Dépenses	
1. Frais de scolarité	
2. Livres et fournitures	
3. Résidence ou appartement _____ \$ X 8 mois	
4. Services publics (chauffage, eau...) _____ \$ X 8 mois	
5. Nourriture _____ \$ X 8 mois	
6. Effets personnels _____ \$ X 8 mois	
7. Frais de déplacement _____ \$ X 8 mois	
8. Loisirs _____ \$ X 8 mois	
9. Frais médicaux et dentaires (inclure les reçus)	
10. Vêtements	
11. Garderie	
12. Téléphone : _____ \$ X 8 mois Autres (précisez : _____)	
TOTAL DES DÉPENSES	

BESOIN : Soustraire les dépenses totales du total des revenus \$ _____

Veuillez remplir cette demande de façon aussi complète et précise que possible.